

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE981

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----

### ARTICLE 35

A la première phrase de l'alinéa 3, après les mots : « la commune », substituer aux mots : « concernée ou », le signe :« , »

et après les mots : « en matière d'habitat, », supprimer les mots : « ou sur proposition ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.